



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UA-HUKA  
séance du 23 mai 2025

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	08	08

Présents
OHU Nestor
FOURNIER Sylvain
SCALLAMERA Florentine
TEIKITEEPUPUNI Firmin
TEATIU Anne-Marie
TEPEA André
TEATIU Antonina
KAIHA Anne-Marie

Absents excusés
AUNOA Ranka
TEIKITEEPUPUNI Paul
BROWN André
TEATIU Roland
BROWN Gabrielle
TAMARII Noéline

Absents

Secrétaire de séance
TEATIU Antonina

objet
Délibération 042/2025
Fixant les tarifs de location de produit et matériels de la commune de Ua-Huka.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le 23 MAI 2025
Et publication ou notification
Du 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-ciné, le 23 mai, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 20 mai (affichage le 20 mai) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FOURNIER, Deuxième adjoint au Maire

Exposé des motifs

Il est rappelé qu'il appartient à l'organe délibérante de mettre à jour et de fixer les tarifs de location des produit et matériels de la commune.

VU La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU L'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes de Polynésie française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

VU Le décret n°72-407 du 17 mai 1972 portant sur la création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

VU la délibération 41/25 du 23 mai 2025 portant constitution de la régie de recettes de la Commune de Ua-Huka.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré

RESULTAT DU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	08	00	00

Article 1 APPROUVE et ARRETE la fixation des tarifs de location de produit et matériels de la commune ci-après :

Article 2 DIT que la location d'excavateurs, de tables et chaises ne peut excéder trois jours.

Article 3 FIXE les tarifs de location de produit et matériels de la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Article 4 DIT que conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat en Polynésie française.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par application de « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Deuxième adjoint au Maire

Sylvain FOURNIER



Produits et matériels au budget principal	Tarif
Camion plateau Mercedes	2 500 XPF/Heure
Camion à benne Mercedes	2 000 XPF/Heure
Bull LIEBHERR	3 000 XPF/Heure
Excavateurs KOMATSU	4 000 XPF/Heure
Pelle Job	2 500 XPF/Heure
Elévateur AUSA	1 000 XPFF/Heure
Pelle hydraulique	11 000 XPFF/Heure
Minibus HYUNDAI	11 500 XPF/Jour
Bétonnière	5 000 XPF/Jour
Produits entreposés dans les chambres froides de Vaipaee, Arboretum, Hane et Hokatu	1 00 XPF/Colis
Réparations de véhicules	3 500 XPF/Heure
Camion à benne MAN	2 000 XPF/Heure
Tombereau	2 000 XPF/Jour
Salles communales des vallées	5 000 XPF/Jour
Salle communale restaurant Tetumu	5 000 XPF/Jour
4 tables et 20 chaises	10 000 XPF
Logement communal	10 000/Jour
Restauration scolaire – Goûter	100 XPF/enfants
Restauration scolaire – Déjeuner	550XPF/enfants
Restauration scolaire – extérieur	1 000 XPF/personne
Vente de glace-paillette – tout utilisateur	40 XPF/Kg
Vente de glace-paillette – professionnels	20 XPF/Kg
Fourniture d'hydrocarbure	Tarif réglementé en vigueur du Pays
Local communal à Air Tahiti	25 000 XPF/mois
Local communal à EDT	20 000 XPF/mois
Local communal à OPT (Marara) Hane	240 000 /an
Local communal à OPT (Marara) Vaipaee	30 000 /mois
Extrait de plan cadastral (limité à 6 parcelles)	500 XPF/A4
Plan de situation	500 XPF/A4
Produits au budget annexe de l'eau	Tarif
Vente d'eau	20 XPF/mètre cube
Location de compteur / Prime fixe	300 XPF/mois
Branchemet de compteur DN20	15 000 XPF
Main d'œuvre	Suivant devis
Produits au budget annexe des ordures ménagères	Tarif
Redevance ordures ménagères	3 000 XPF/an

AGEDI  
Dépôt POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/05/2025

987-200013605-20250523-DE\_42\_2025-DE